

## VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE EN LICENCE 3 PRO AGRICULTURE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, DURABILITÉ

### EN 3 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 7)

2/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE, 10 chiffres et 1 lettre, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du baccalauréat).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

3/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **imprimez la totalité du dossier**, y compris la page 2 du présent dossier, réunissez les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **envoyez le tout**, en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée sur E-candidat, au plus tard :

**SERVEUR OUVERT DU 3 AVRIL AU 09 MAI 2018**

**RENOI DU DOSSIER OBLIGATOIREMENT  
ENTRE LE 15 AVRIL ET LE 09 MAI 2018**

Cachet de la poste faisant foi

MERCI DE VOTRE ATTENTION



**UFR Sciences Vie Terre Environnement**  
 Faculté des Sciences Gabriel  
 6 bd Gabriel – 21000 DIJON  
 Contact : pierre-yves.collin@u-bourgogne.fr

**Département Agronomie, Agroéquipement  
 Elevage, Environnement**  
 26 bd Dr Petitjean BP 87999 – 21079 DIJON  
 Contact : n.chemidlin@agrosupdijon.fr

**Lycée Olivier de Serres**  
 21 bd Olivier de Serres  
 BP 42 – 21801 QUETIGNY  
 Contact : samuel.baroni@educagri.fr

**INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN L3 PROFESSIONNELLE**

**AGRICULTURE, NOUVELLES TECHNOLOGIES, DURABILITÉ**

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

**Date limite de renvoi du dossier : Entre le 15 AVRIL et le 09 MAI 2018**

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 et 3 de ce dossier.** Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures)** ou vous **réinscrire sur VOTRE ENT si vous êtes déjà étudiant de l'uB.**

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en L3 à l'université de Bourgogne ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

<b>choix 1 :</b>	<b>choix 3 :</b>
<b>choix 2 :</b>	<b>choix 4 :</b>

NOM : ..... NOM de jeune fille : .....  
 Prénoms : .....

Envisagez-vous de suivre la L3 PRO ADNT en formation continue<sup>(1)</sup> ?  Oui  Non  
 (1) concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active et ont donc quitté la formation initiale (études).

Envisagez-vous de suivre cette L3 PRO en **CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION** ?  
 Oui  Non

Renseignements contrat de professionnalisation : <http://sefca.u-bourgogne.fr/reprendre-ses-etudes/alternance/contrat-de-professionnalisation.html>

Etes-vous actuellement en emploi ?  Oui  Non  
 Précisez : .....

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ?  Oui  Non

**Langues vivantes :**  
 Lues : ..... Parlées : ..... Écrites : .....

**CETTE PAGE DOIT ETRE IMPRIMÉE ET RENVOYÉE PAR COURRIER POSTAL AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT, EN LETTRE SUIVIE OU EN RECOMMANDÉ AVEC AR**

**CANDIDATURE EN L3 PRO ADNT - 2017 / 2018**  
**Fermeture du serveur de saisie des dossiers : 09 mai 2018**  
**Renvoi du dossier entre le 15 avril et le 09 mai 2018**  
**QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER**

<b>MA CANDIDATURE</b>		
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat.	<a href="https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat">https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat</a>
3. Que dois-je faire de ce dossier d'instructions et du dossier de candidature E-candidat ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Conserver les instructions</b></li> <li>- <b>Renvoyer le dossier édité depuis E-candidat, accompagné de la p. 2 de ce dossier d'instructions et des pièces justificatives</b></li> </ul>	Renvoi obligatoire en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION <b>entre le 15 avril et le 09 mai 2018.</b>
4. Où renvoyer mon dossier E-candidat ?	Réunissez le dossier E-candidat, la page 2 du dossier d'instructions et toutes les pièces justificatives, puis envoyez à l'adresse ci-contre (en lettre suivie ou en LRAR) :	<b>Université de Bourgogne</b> <b>UFR SVTE</b> <b>Scolarité / L3 P ADNT</b> <b>6 bd Gabriel</b> <b>21000 DIJON</b>
5. Je suis sur place, puis-je déposer mon dossier au lieu de l'envoyer ?	Oui. Vous pouvez le déposer <u>à la scolarité</u> aux heures d'ouverture du bureau (8 h 30/12 h – 13 h 30/17 h), <b>entre le 15 avril et le 09 mai 2018.</b>	Il vous sera remis un reçu prouvant le dépôt de ce dossier. <b>NE JAMAIS LE LAISSER À LA LOGE D'ACCUEIL OU AILLEURS.</b>
6. Quelles sont les dates importantes ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : <b>03 AVRIL 2018</b></li> <li>- <b>Fermeture du serveur E-candidat le 09 mai 2018 et date du renvoi du dossier par courrier : entre le 15 AVRIL ET LE 09 MAI 2018 à minuit</b></li> </ul>	<p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat après le 09 mai 2018, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR</p>
7. Quelle est la capacité d'accueil de la L3 Pro ADNT ?	La capacité d'accueil est de 20/25 étudiants.	
8. Quelles pièces justificatives joindre ?	<b>La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat</b> que vous allez éditer. <b>UNIQUEMENT DES PHOTOCOPIES EN NOIR ET BLANC. JAMAIS D'ORIGINAUX.</b>	ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant d'envoyer. <b>NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S4 AU MOMENT DE LA</b>

		CANDIDATURE. Envoyez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible. Votre candidature sera néanmoins étudiée.
9. J'étudie à l'uB, en licence ou DUT. Dois-je joindre mes relevés de notes ?	Oui, obligatoirement (photocopies en noir et blanc).	
10. Je voudrais faire cette L3 PRO en contrat de professionnalisation, où puis-je me renseigner ?	Renseignements contrat de professionnalisation : <a href="http://sefca.u-bourgogne.fr/repandre-ses-etudes/alternance/contrat-de-professionnalisation.html">http://sefca.u-bourgogne.fr/repandre-ses-etudes/alternance/contrat-de-professionnalisation.html</a>	Mettez-vous en contact avec le SEFCA (service de formation continue de l'université), dès que vous avez trouvé une entreprise d'accueil. Tél. : 03 80 39 51 82
11. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	<a href="http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html">http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html</a>
<b>SUIVI DE MA CANDIDATURE</b>		
12. J'ai envoyé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
13. J'ai envoyé mon dossier en lettre simple. Quelle conséquence ?	<b>Le secrétariat n'accusera pas réception, et ne répondra pas à une éventuelle demande par mail ou téléphone.</b>	<b><u>L'envoi en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION est obligatoire.</u></b>
14. J'ai envoyé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 21 masters 1 ou 2 différents, et 8 niveaux de licences. Soyez patients...	L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : <a href="mailto:scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr">scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</a>
15. J'ai envoyé mon dossier après la date limite. Quelle conséquence ?	La commission décide ou non d'étudier le dossier en fonction des candidatures déjà traitées. Aucune garantie ne peut vous être fournie.	<b>DATE LIMITE D'ENVOI : 09 MAI 2018</b>
16. Quand aurai-je une réponse ?	Le jury se tiendra fin juin. Les résultats seront communiqués aux candidats via E-candidat début juillet 2018. Soyez patients...	<b>Une réponse vous sera envoyée par mail début juillet 2018. Il est inutile de téléphoner pour demander la date de publication des résultats, nous ne la</b>

		connaissons pas à l'avance.
17. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?	Le jury procède à des entretiens d'admission, il faut donc se rendre disponible fin juin/début juillet 2018.	
18. Y aura-t-il une liste complémentaire ?	Oui. Vous y serez classé(e). Le jury peut prononcer : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'admission</li> <li>• L'admission avec contrôle de connaissances</li> <li>• L'admission avec obligation de contrat de professionnalisation</li> <li>• Le placement en liste complémentaire</li> <li>• Le refus.</li> </ul>	Les décisions sont souveraines. Il n'y aura <b>pas de deuxième vague</b> de recrutements. Vous pourrez <b>suivre en ligne la progression de la liste complémentaire</b> , il est inutile de contacter le secrétariat pour connaître les possibilités d'évolution, elles ne sont pas connues.
19. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	<b>NON. Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone</b> (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).	Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : <a href="mailto:scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr">scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</a>
20. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ?	<b>NON.</b> Dès que vous êtes en possession de votre <b>dernier relevé de notes</b> (le plus souvent : S4 du DEUG ou BTS ou DUT en cours), vous devez nous en adresser une copie <b>AINSI QUE CELLE D'UNE ATTESTATION DE REUSSITE (1)</b> éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB).	<b>Envoyez le tout en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION OBLIGATOIREMENT dans les dates imparties, ou déposez-le au secrétariat pédagogique (mêmes dates).</b>
21. J'ai été refusé(e) dans la filière, est-il possible de récupérer les pièces de mon dossier ?	<b>OUI.</b> Vous avez jusqu'au 31/12/2018 pour nous envoyer une enveloppe A4 libellée à votre nom et adresse, et affranchie à 2,84 € (pour la France métropolitaine) accompagnée d'une demande de renvoi de vos pièces justificatives fournies (relevés de notes, copies de pièces d'identité, etc). Au-delà de cette date, les dossiers refusés sont détruits.  Cette enveloppe peut également être glissée dans votre dossier de candidature pour servir en cas de refus.	<b>Pour les autres destinations que la France métropolitaine, nous consulter pour connaître l'affranchissement à prévoir sur l'enveloppe.</b>
22. J'ai été admis(e) dans la	- Si vous avez reçu un mail vous	<b>Au-delà du 15 juillet 2018,</b>

filière, que dois-je faire ?	<p>informant de votre admission en L3 PRO ADNT, vous devez impérativement, et avant le <b>15 juillet 2018 dernier délai, CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDDIAT.</b></p> <p>- Vous devez demander à votre université actuelle <b>un transfert de votre dossier</b> administratif vers l'uB</p>	<p>les étudiants qui n'auront pas confirmé <b>seront démissionnés d'office</b> et leur place attribuée à un autre étudiant.</p> <p>Transferts : voir ici <a href="http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html">http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html</a></p>
23. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue en L3 PRO ADNT ?	<p>Vous devez prendre une décision au plus tard le <b>15 juillet 2018</b> et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement). Au-delà, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant.</p>	
24. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	<p>Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation.</p>	<p>Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : <a href="mailto:scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr">scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</a></p>
25. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	<p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.</p> <p>Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira le 5 juillet 2018 à 10 h et jusqu'au 16 juillet 2018 environ. Il rouvrira ensuite du 28 au 31/08/2018 environ pour les nouveaux arrivants à l'uB.</p>	<p>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</p> <p>Fin août, les étudiants déjà à l'uB pourront s'inscrire sur leur ENT jusqu'à la date de la rentrée.</p>
26. Quand aura lieu la rentrée ?	<p>La rentrée de la L3 PRO ADNT aura lieu le 17 septembre 2018 (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.</p>	<p>Date des rentrées en ligne : <a href="http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Calendrier_annuels/Calendrier_des_rentrees_2017-2018.pdf">http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Calendrier_annuels/Calendrier_des_rentrees_2017-2018.pdf</a></p>

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Accès à la fiche filière de la formation :

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/licence-pro/ff-agriculture-durabilite-nouvelles-technologies.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services pour toute inscription.** Source :

(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>)